

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique et l'économie agricoles vaudoises
et**

**Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Germain et consorts "Y aura-t-il encore
de la viande de porc vaudois dans le saucisson vaudois après 2018?" (14_INT_209)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie les jeudi 5, jeudi 12 et vendredi 20 février 2015 à la Salle de conférences n°300 du DECS, Rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Véronique Hurni, Ginette Duvoisin, Monique Weber-Jobé (remplacée la 3^{ème} séance par Sonya Butera) et Christiane Jaquet-Berger, de MM. Daniel Trolliet, Philippe Cornamusaz, Daniel Ruch, Pierre Guignard, Olivier Epars, Jacques-André Haury, Philippe Germain (excusé la 1^{ère} séance), Laurent Ballif (remplacé la 1^{ère} séance par Sonya Butera, pour la 2^{ème} et la 3^{ème} par Stéphane Montangero), ainsi que du soussigné, Pierre-Alain Favrod, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'économie et du sport (DECS) était accompagné de M. Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture (SAgr).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance et établi une synthèse des travaux de la commission.

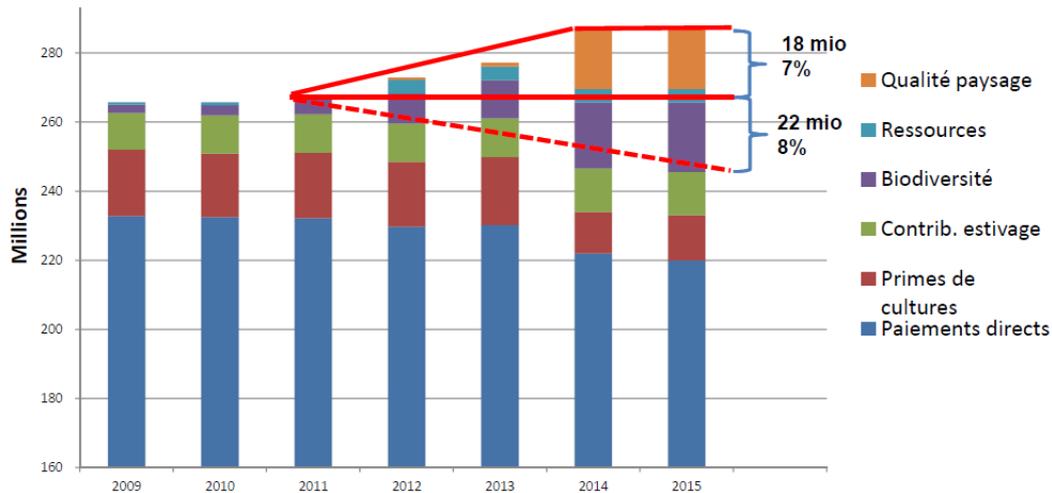
2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a saisi l'occasion de l'interpellation Germain pour présenter un rapport sur la politique agricole. Ce rapport comprend deux grands volets :

- *un bilan de la politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) montrant comment le canton a positionné l'agriculture au regard des défis de la nouvelle politique agricole de la Confédération, une vraie révolution pour le monde agricole ;*
- *la priorité à la production et au revenu agricole, concrétisée par la volonté de développer les filières de production et les AOP (appellation d'origine protégée), qui permettent de soutenir les produits à forte valeur ajoutée, et de permettre au monde agricole confronté à une importante concurrence de dégager des moyens financiers.*

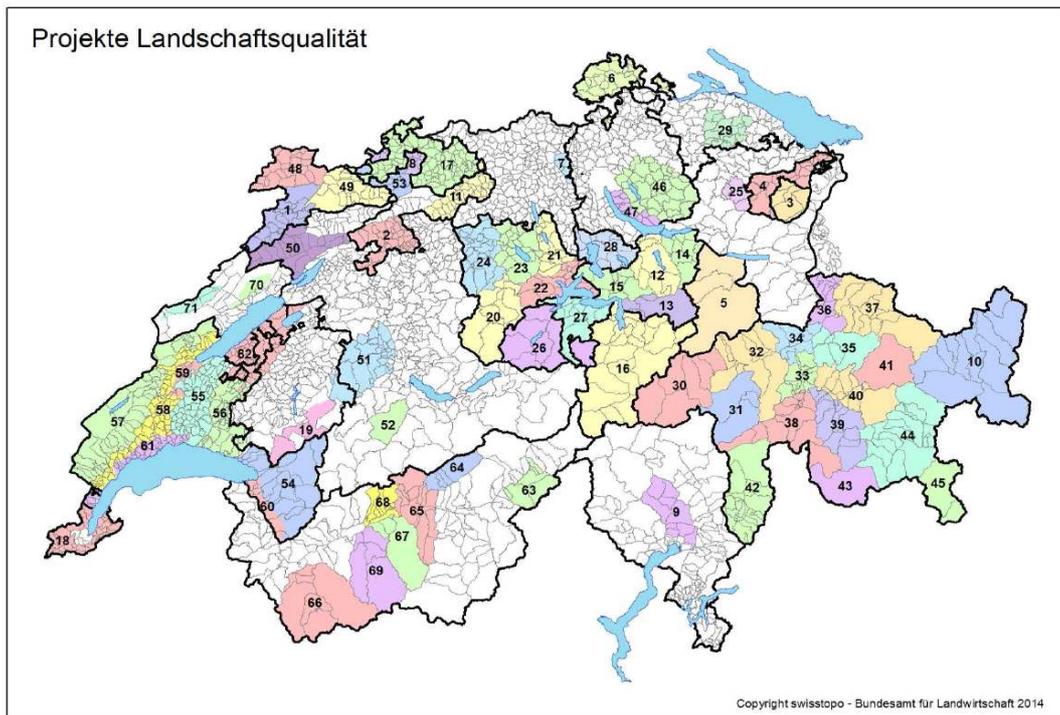
Le chiffre d'affaire de l'agriculture vaudoise s'élevait à environ 1,4 milliards en 2013. Sur ce volume, 21% résulte de l'adaptation à la PA 14-17, il s'agit en gros de la politique fédérale de subventions ; 79% résulte de la production agricole, part qui dépend du marché, dans un contexte de franc fort et de coûts de productions relativement élevés. La part de 21% a évolué sur la période 2009 – 2015, vu l'adaptation à la PA 14-17. En effet, le SAgr et Prometerre ont décidé de tirer le profit maximum dès 2009 et 2010 de la nouvelle donne. L'objectif a été de maintenir le niveau de subventions fédérales à l'agriculture vaudoise. Si on avait simplement pris acte de la PA 14-17 sans réagir, la conséquence en aurait été une diminution globale des subventions fédérales pour l'agriculture vaudoise de 8% (soit près de 22 millions). Mais vu les décisions visant à positionner l'agriculture vaudoise de manière à ce qu'elle entre au mieux dans le cadre de la PA 14-17, le résultat est une augmentation de 7% (près de 18 millions) de la manne fédérale. Au final, la politique mise en place dès 2010 a permis au canton de Vaud de se positionner mieux que les autres cantons à la structure agricole comparable : dans les domaines de soutiens fondamentalement nouveaux de la PA 14-17 tels que les mesures liées à la biodiversité, aux ressources et surtout à la qualité paysage.

Graphique : subventions fédérales



Une carte des programmes Qualité Paysage validés par l'OFAG montre que trois régions ont exploité ce « volet écologique de la PA 14-17 » : les Grisons, la Suisse centrale et le canton de Vaud. A contrario, des grands cantons agricoles de plaine (St-Gall, Thurgovie, Argovie, Zürich, Berne, Fribourg) ne sont pas du tout couverts par les réseaux. Au final, le seul canton de plaine qui bénéficie de la PA 14-17 est le canton de Vaud. Cela a demandé un énorme travail de la part des agriculteurs, dont pourtant de nombreux étaient opposés à cette réorientation de la politique agricole.

Carte : Projets de CQP validés par l'OFAG en 2014



Cette politique a permis de maintenir les aides fédérales à 21% du chiffre d'affaire agricole, en lieu de 16% à 17% si on n'avait pas été proactif. Elle a été rendue possible par la participation importante des agriculteurs vaudois aux programmes fédéraux « biodiversité et paysage », ce qui a permis une augmentation de 18 millions des paiements directs entre 2011 et 2014 (+7%).

Cette politique est basée sur un deuxième grand axe : une nouvelle politique cantonale d'incitation en faveur de l'agriculture productive. Cette politique devrait générer 100 millions d'investissement sur la période 2015-2019, donner des perspectives aux jeunes agriculteurs et développer l'esprit d'entreprise du premier canton agricole suisse.

La contribution de transition s'élève à 22 millions pour le canton de Vaud. Toutefois, plus les autres cantons vont entrer dans le programme plus la part vaudoise va baisser : selon ses estimations, la seule entrée du canton de Berne va provoquer une baisse de 22 à 18 millions. Raison pour laquelle trois nouveaux programmes ressource en relation avec l'agriculture productive sont mis en place dès 2016 pour consolider la contribution de transition. On sait qu'en 2015 il va y avoir une légère diminution, et on a lancé les projets avec le but de maintenir le niveau de 2014.

Le but du canton est de ne pas exposer l'agriculture vaudoise aux seuls aléas de la politique fédérale, de diminuer sa dépendance aux paiements directs. Raison pour laquelle certaines filières productives sont soutenues afin de créer de la valeur ajoutée et rendre à long terme l'agriculture vaudoise plus indépendante de la politique fédérale des paiements directs. Le deuxième volet est la priorité à la production et au revenu agricole.

Quatre filières agroalimentaires pouvant bénéficier du soutien public ont été identifiées :

- *Valorisation du lait d'ensilage*, soit le « lait d'industrie » nettement moins cher que le lait AOC (50 centimes contre 80 centime le kilo).
- *Filière porcine* : les deux produits phares que sont la saucisse au choux et le saucisson de Payerne qui bénéficient d'IGP (indication géographique protégée) ce qui leur a permis de croître en terme de part de marché. Le CE est convaincu que si on décroche une AOP pour ces produits, cela permettra de renforcer encore, les AOP exigeant que l'ensemble de la filière de production soit géographiquement définie (IPG : la fabrication doit avoir lieu dans le canton de Vaud ; AOC : les composants doivent être produits dans le canton de Vaud).
- *Production fruitière* : en comparaison intercantonale, Vaud est en retard dans le soutien à ce secteur agricole.
- *restauration collective* : l'idée est de favoriser la consommation de produits agricoles indigènes dans les lieux de restauration directement ou indirectement contrôlés par l'Etat (hôpitaux, EMS, prisons, lieux de formation, etc.) Il y a un énorme potentiel, notamment avec la mise en place de l'horaire continu à l'école. On peut agir sur la manière d'achalander les cantines collectives étatiques ou paraétatiques : selon les études, la vente directe du paysan à la cantine collective peut être mise en place sans renchérir significativement les repas. Avec à la clef une amélioration des revenus agricoles et de la qualité de l'offre dans les cantines concernées.

De plus, dans cette optique de valorisation, on a déjà identifié neuf projets de développement régional agricole (maisons des vins, filière noix, filière truffe etc). Par ailleurs, on estime qu'avec les aides cantonales existantes et les renforcements prévus, on devrait générer près de 100 millions d'investissement pour l'essentiel privé pour 2015-2019. Ce montant est une estimation ; il est lié aux outils dont on dispose déjà (améliorations foncières AF, Fonds d'investissements agricoles FIA, Fondation d'investissement rural FIR, co-financements, cautionnements...) conjugués aux apports du monde paysan lui-même et aux autres sources de financement.

Il faut encore préciser que la part de cofinancement vaudois à la politique fédérale a fortement évolué, dans un contexte où chaque franc vaudois déclenche le versement de dix francs d'aide fédérale. Depuis 2010, les parts de cofinancement sont passées de Fr. 552'000.- à un budget de Fr. 3'460'000.- en 2015, notamment grâce à des compensations internes au DECS, du SPEco et du SDE vers le SAgr.

3. DISCUSSION GENERALE

Certains commissaires ont bien entendu soulevé tel ou tel point (l'absence de la problématique de la culture du tabac, de l'apiculture, ou de l'interaction entre le monde du cheval et celui de l'agriculture ; la volonté de renforcer les mesures liées à la biodiversité ou à la qualité des paysages). Mais dans son ensemble, la commission a remercié le Conseil d'Etat d'avoir saisi l'occasion de l'interpellation Philippe Germain pour établir un rapport synthétique sur la politique agricole. Il s'agit d'une adaptation assez forte à la PA 14-17 de la Confédération, la politique agricole dépendant en effet principalement de la politique fédérale. Ce rapport met en évidence que dans ce contexte le canton dispose d'une politique agricole convaincante, notamment parce qu'elle n'oublie pas le rôle essentiel

de la production. Les cantons qui, à l'instar de Fribourg, n'ont pas pris le train de la PA 14-17 ont vu leur paiement directs baisser alors que dans le canton de Vaud, ils ont augmenté, ou au moins stagné.

En fait-on assez en matière de biodiversité et de protection de l'environnement ?

Savoir si on en fait trop ou pas assez en matière d'écologie est une question qui agite le monde agricole depuis le lancement de la PA 14-17, avec au Parlement fédéral deux fronts assez antinomiques : d'un côté l'USP qui veut une agriculture de production et à l'opposé la mouvance écologique qui considère au contraire qu'il faut arrêter avec la production et donner plus de contraintes écologiques au secteur primaire. Ces deux conceptions de l'agriculture suscitent des débats passionnés. Au niveau du canton, les choix pris par la Confédération, qui n'ont pas fait l'objet de référendum, sont la base de départ.

Y a-t-il une bonne adhésion du monde agricole à la politique agricole ?

Comment se positionnent les agriculteurs vaudois ? Au départ, ils étaient dans leur majorité opposés à la PA 14-17, sur les bases de la position de l'USP. Ensuite, il y a eu une réflexion au sein de Prometerre selon laquelle mieux valait prendre la PA 14-17 comme elle était, y compris parce qu'en cas d'une victoire d'un référendum cela ouvrirait une période d'incertitude notamment sur les montants des aides au secteur primaire qui ne représente que quelques pourcent de l'activité économique en Suisse. Maintenant, l'agriculture vaudoise adhère à la politique mise en place dans le canton, une adhésion compte tenu des circonstances, du contexte national.

4. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Condensé

On lit p. 2 que « le montant global estimé sommairement pour les 5 prochaines années s'élève à 31,5 millions de francs ». Le montant de 31,5 millions est-il de l'argent du canton ?

Le chef du DECS confirme que l'essentiel de ce montant de 31,5 millions provient du canton, via notamment le FIA, le FIR, les AF. Pour les AF, il y a une part fédérale.

1.2 Présentation des nouvelles mesures fédérales

Qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour les contributions à la qualité du paysage ?

2600 conventions ont été signées. Près de 70 mesures ont été retenues et sont proposées aux agriculteurs. Les mesures paysagères ont débutés en 2014. Il faut du temps pour établir un premier bilan !

Qu'en est-il du crédit d'étude adopté en 2001 pour la gestion intégrée de la Plaine de l'Orbe ?

Les mesures pour la réalisation du Projet de Gestion intégrée de la plaine de l'Orbe concernent la sécurisation du canal oriental, un projet en cours avec entreprise de correction fluviale du Noson, un projet de sécurisation et de revitalisation de la Thièle, l'aménagement de l'embouchure de la Brinaz.

1.2.2 CONTRIBUTIONS A LA BIODIVERSITE

Quelle est la participation du monde agricole à ces mesures ?

Le SAgr constate qu'environ 15% à 20% des agriculteurs n'entrent pas dans ces démarches, pour diverses raisons : cela peut ne pas leur convenir pour des raisons de productivité comme être dû au fait qu'un exploitant en fin de carrière ne souhaite pas mettre en place des projets avant de remettre. Reste qu'un taux de participation à plus de 80% est très élevé. Un élément crucial à la réussite est la très grande adhésion des milieux agricoles à la politique mise en œuvre. Parfois, des agriculteurs entrés à rebrousse poil dans les réseaux constatent qu'il y a des opportunités à saisir.

Comment cela se passe-t-il à la remise d'exploitation, par exemple lors d'un départ à la retraite ?

Lorsqu'il y a une remise d'exploitation, le repreneur peut choisir soit d'arrêter soit de reprendre les contrats en cours. Il y a une grande souplesse contractuelle.

Un coaching est-il mis en place en plus du biologiste qui suit le réseau ?

Chaque réseau dispose d'un comité auquel s'adresser. Ensuite, il y a le bureau de biologistes. Prometerre seconde également les exploitants pour maximiser les réseaux écologiques. Dans le cadre des réseaux écologiques, on organise des cours, par exemple de taille de haies, des stands d'information lors de manifestations locales, des actions de plantation de haies, etc. Certains réseaux écologiques s'engagent à avoir des activités extérieures.

1.2.3 CONTRIBUTIONS AU SYSTEME DE PRODUCTION

Il n'y a pas de plan cantonal de lutte contre les pesticides. N'est-ce pas un jeu dangereux ?

La discussion met en exergue que :

- les normes en Suisse sont plus strictes que dans l'UE ;
- on favorise les semis directs sans labour, ce qui diminue l'énergie utilisée. Or, sans labourage, on favorise l'utilisation de Roundup ou Glyphosate, car il est difficile de semer dans une prairie sans herbicide... Il faut trouver le juste équilibre entre labourage et utilisation des herbicides. On utilise de plus en plus de Glyphosate en bande, afin de minimiser son utilisation.
- pour éviter l'érosion des terrains en pente, on utilise le Glyphosate.

Il y a un risque de transmission aux consommateurs. Comment l'Etat effectue-t-il ses contrôles ?

Cette question est abordée à divers niveaux : dans le cadre de la formation, où les principes généraux sont enseignés. Le chimiste cantonal effectue des contrôles des résidus sur les fruits, les légumes. Il y a des réseaux de suivi des nappes phréatiques et des campagnes d'échantillonnage dans les grands bassins hydrologiques. Parallèlement, il y a une nouvelle pression sur le monde agricole issue de la grande distribution, qui exige 0% de résidus sur certains produits, notamment les fruits.

Peut-on se passer du Glyphosate ?

Des démarches sont en cours pour trouver des moyens de se passer du Glyphosate. La nature a horreur du vide : l'idée est de semer en fin d'été des espèces qui n'hivernent pas, puis laissent la place au printemps aux graines plantées.

1.2.3.1 Contribution pour les modes de production conformes au principe de la globalité, telle l'agriculture biologique

Quelle est la politique du canton vis-à-vis des mega fermes ?

C'est la qualité de la production qui est fondamentale. En regroupant sur un site plusieurs agriculteurs, on rationalise la production et permet à des agriculteurs de faire des produits de qualité tout en s'octroyant un peu de vacances. Le maintien des exploitations agricoles repose en partie sur l'évolution des structures. Il ne s'agit pas d'industrialiser l'agriculture, ni de créer des mega fermes comme aux Etats-Unis, mais de s'adapter aux modes de vie et de production actuels.

1.2.5 CONTRIBUTIONS DE MISE A L'ALPAGE

Le geste concernant le pacage franco-suisse est temporaire, jusqu'en 2017, pour permettre aux gens de s'adapter. En effet, le pacage franco-suisse est issu d'une situation historique avec une volonté de la Suisse de mettre les vaches à l'alpage, y compris de l'autre côté de la frontière. Brusquement, la Confédération a supprimé l'aide existante. Mais pour une exploitation importante, on ne peut pas éparpiller l'estivage du bétail sur de nombreux alpages : dès lors à titre transitoire sur quatre ans on a décidé d'octroyer une contribution cantonale aux exploitants vaudois qui mettent leur bétail en estivage dans le pacage franco-suisse.

Cette période transitoire devrait permettre à ce secteur de revoir sa manière de fonctionner, par exemple en mettant en place une bourse des places en alpage ; une discussion a eu lieu avec Prometerre. Parallèlement, que le canton soutient le pacage franco-suisse pour qu'il touche des soutiens européens. Les discussions sont en cours.

1.4.1 ROLE DE LA PROFESSION

Prometerre est à la fois organisation faîtière de l'agriculture vaudoise, délégataire des tâches publiques, syndicat agricole et office de crédit. Cet organisme parfois militant a beaucoup de casquettes, qui peuvent parfois sembler contradictoires...

Le chef du DECS estime que c'est le rôle d'une organisation comme Prometerre de s'exprimer sur la politique agricole suisse. Concernant la politique agricole vaudoise, il n'y a pas de divergences avec Prometerre : la réussite de la PA 14-17 est liée au soutien de Prometerre et du milieu agricole. On ne peut pas mener une politique agricole sans une collaboration étroite avec les milieux concernés, en l'espèce Prometerre qui représente une bonne partie du monde agricole vaudois. Et si on ne collaborait pas avec Prometerre, on devrait internaliser les tâches déléguées et en même temps se couper du lien avec la réalité de la profession. Cette proximité avec la profession permet d'être efficace : l'agriculture étant un domaine où la compétence est essentiellement fédérale, le lien étroit avec l'organisation professionnelle permet d'être présent sur la place fédérale agricole.

Il y a une vingtaine d'années, Prometerre est née de la réunion de trois organismes : la chambre vaudoise d'agriculture, proche de l'Etat ; la Vulgarisation agricole, qui s'occupait de formation ; la Fédération rurale vaudoise, qui s'occupait des assurances. Cette réunion sous un seul toit de toutes ces compétences est un atout pour le canton de Vaud.

1.4.2 ROLE DE LA VULGARISATION

Une commissaire relève qu'une politique agricole qui change tous les quatre ans n'est pas très positive, vu le besoin d'une certaine stabilité et d'une vision à long terme pour améliorer les exploitations et procéder aux investissements.

1.4.3.2 Système d'information géographique (SIG)

On lit qu'« actuellement, des études sont en cours afin d'évaluer les charges et les coûts d'acquisition des données de base ainsi que pour la création d'une solution SIG ». Où en est-on ?

Cela coûtera Fr. 250'000.- au canton de Vaud. Une solution est développée conjointement avec les cantons de Neuchâtel, de Genève et du Jura. Comme la Confédération a renoncé à développer un logiciel tout en maintenant le délai à 2017, le virage risque d'être serré ! Toutes les données devront en effet être liées à une parcelle cultivable cadastrée.

1.4.3.7 Organisation des contrôles

Quel est le résultat des contrôles concernant les prestations écologiques requises ?

En 2013, sur 3887 exploitants pour environ 3300 exploitations, le SAgr a effectué 897 contrôles. Suite à ces contrôles, 155 exploitations ont fait l'objet d'une réduction de subventions pour un montant global de Fr. 283'000.- 85 cas concernaient la protection des animaux, 35 les problèmes d'enregistrement (fausses données ou déclarations), 25 cas de bandes tampon ou herbeuses traitées et 19 demandes tardives (après deux lettres de rappel et un téléphone). Au final entre un quart et un tiers des exploitations sont contrôlées, ce qui est important ; les sanctions sont effectives.

1.4.3.8 Information, sensibilisation et accompagnement

Combien y a-t-il de préposés agricoles ?

Il y a à ce jour 271 préposés agricoles assermentés.

2.2.1 Stratégie Qualité et produits indigènes

La garantie de provenance Swissness qui est en soi une bonne chose pose problème dans les régions frontalières. Ainsi, dans la zone franche, les Laiteries Réunies de Genève sont confrontées à des difficultés. Cela concerne aussi les agriculteurs suisses ayant des vaches sur sol français. Le Tessin et Schaffhouse sont aussi concernés. A contrario, pour les consommateurs, la traçabilité du produit est importante, une tendance qui va s'accroissant.

2.2.2 Soutien à la production végétale vivrière (grandes cultures, fruits, légumes)

Y a-t-il un encouragement particulier pour les légumineuses qui ont un apport protéinique ?

Il y a deux pré-projets : l'un sur la lentille, pour approvisionner les restaurants scolaires notamment ; l'autre pour distinguer dans le lait d'ensilage celui nourrit avec des fourrages vaudois : dans ce projet il est prévu de produire sous contrat les protéines nécessaires à l'alimentation de ces vaches laitières.

2.3 Eventail des mesures cantonales de politique agricole

Quel soutien est-il prévu en direction des grandes cultures ?

En ce qui concerne les grandes cultures, l'effet sera indirect. Par exemple, pour la filière porcine, si on obtient l'AOP cela aura un impact sur les céréaliers.

Il existe au niveau européen une assurance récolte, en partie financée par la PAC. Le CE s'est-il penché sur une aide, par exemple l'assurance grêle, qui est facultative.

L'assurance grêle n'est pas obligatoire. Il n'est pas prévu à l'heure actuelle de politique de subventions directes ou indirectes pour la couverture de l'assurance grêle. Il a fallu fixer des priorités, en fonction de la capacité de développer des marchés porteurs en terme d'augmentation de revenu agricole.

2.4.1 PROJETS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL AGRICOLE (PDRA)

Outre l'huile de colza, peu d'huiles d'origine locales sont riches en oméga 3. Y a-t-il dès lors une possibilité de pousser les agriculteurs à planter des noyers et produire de l'huile de noix ?

Le but premier des projets dans la filière noix est de commercialiser des cerneaux de noix, et non pas de l'huile. Via le système des paiements directs, il y a eu d'importantes incitations pour les noyers, ce qui a eu pour effet que des milliers de noyers ont été plantés. Ceci dit, il s'agit d'une filière demandant beaucoup de main d'œuvre, un des projets étant de favoriser l'investissement en commun de récolteuses et de machines permettant de sortir les cerneaux.

Il faut toutefois relativiser ce genre d'incitations : l'Etat ne peut pas pousser les agriculteurs à aller dans des créneaux qui nécessitent plus de dix ans à se mettre en place, sans savoir quel seront les débouchés à cette échéance. La politique d'incitation doit se concentrer là où des perspectives à court ou moyen terme sont possibles.

Y a-t-il des aides ou des projets cantonaux pour soutenir les vieilles variétés de pommes ?

Le chef du SAgr explique que ce n'est pas le cas, mais qu'indirectement il y a des aides via les mesures paysagères qui ont pour objectif de reconstituer les couronnes autour des villages.

2.4.2.1 Filière du lait de centrale

On a le sentiment que la politique du lait est dominée par les grands distributeurs. Y a-t-il des contacts avec ces entreprises, notamment sur le prix de vente du lait ?

Ce projet vise à créer une filière en conférant au lait de centrale une qualité particulière puis de convaincre les distributeurs de majorer le prix de ce lait en fonction de ces critères de qualité. Si on n'arrive pas à convaincre les distributeurs, cette stratégie sera difficile à mettre en œuvre.

Il y a souvent une légère surproduction de lait. Or il n'est pas logique de mettre du bétail sur des terres plates et fertiles. Y a-t-il une stratégie d'abandon du lait dans ces cas ?

La tendance générale est l'abandon du bétail au profit des grandes cultures. La suppression de la prime à la vache a eu un impact considérable sur le cheptel.

L'industrie de transformation laitière paie le lait à des prix variables selon des quotas prédéfinis. Les agriculteurs doivent-ils accepter de produire du lait à bas prix ?

Le chef du DECS rappelle, sur la base de l'exemple du gruyère, que la capacité d'écouler le produit est l'enjeu principal. Les quotas sont déterminés sur la base du marché, et géré par l'interprofession.

2.4.2.2 Filière porcine

L'interdiction du caillebotis intégral et la hausse de 50% de la surface par animal dans les porcheries peuvent engendrer des fermetures de porcheries : y aura-t-il des aides ?

En collaboration avec la Vulgarisation agricole un programme concernant 15'000 des 37'000 places/porc du canton vise à accompagner les sociétés de laiteries ou les producteurs qui souhaitent mettre aux normes, avec ou sans agrandissement, ou construire des porcheries. Il s'agira d'un appui administratif et de facilitateur sur les procédures concernant les permis de construire, qui sont complexes. Des aides financières via les AF sont envisagées pour inciter les propriétaires à moderniser leur porcherie plutôt que l'abandonner, ainsi qu'un soutien aux laveurs d'air, des installations coûteuses qui sont d'intérêt public vu les odeurs.

Y aura-t-il des actions pour équiper les abattoirs pour la fabrication des boyaux, ce qui est nécessaire pour obtenir une AOP pour le boutefas ?

Pour les boyaux, il y a par porc un caecum nécessaire à la fabrication du boutefas : on estime qu'il faudrait deux tripiers pour mettre en valeur les volumes nécessaires à la fabrication du boutefas. Cela devrait être issu de l'initiative privée, ce qui devrait être le cas si on obtient l'AOP.

2.4.2.3 Filière fruitière

Le sujet des abeilles, dans ce rapport très complet, n'est pas abordé. Or, il faut sensibiliser la population à cette problématique et soutenir les apiculteurs.

Le chef du SAgr explique qu'il y a un projet ressource sur cette thématique. La Confédération mettant en concurrence les projets ressources de divers cantons, un projet a été déposé par le canton de Vaud : il vise dans les 110 associations des réseaux écologiques à ce que les apiculteurs et les agriculteurs mettent en place des projets de manière à préserver aussi bien les abeilles domestiques que sauvages. Deux réseaux ont été sélectionnés comme pilote. On espère que ce projet ressource sera retenu par le département fédéral de l'agriculture, et dès lors financé à hauteur de 80% par la Confédération.

2.4.3.2 L'avenir des abattoirs

Un commissaire constate que, pour les communes, la gestion des questions vétérinaires est problématique. Or, dans le canton de Fribourg par exemple, cela est géré au niveau cantonal. Il estime que ce serait judicieux que cette problématique soit gérée par le canton.

3.2 Souveraineté alimentaire

Quelle est la couverture des besoins de la population vaudoise par la production agricole intérieure ?

Tous secteurs confondus, c'est de l'ordre de grandeur de 50%. Cela est inquiétant estime un commissaire, vu que les enjeux du 21^{ème} siècle seront l'eau et la nourriture.

3.3.3 Social et formation professionnelle

On parle d'« école à la ferme ». Un commissaire est d'avis qu'il faut aussi parler de « ferme à l'école » : soit la sensibilisation dans les écoles sur les questions de la filière agricole, les questions de souveraineté alimentaire, etc. Un effort peu coûteux pourrait être fait pour sensibiliser les écoliers.

La formation professionnelle et continue arrive-t-elle à s'adapter à l'évolution de la PA, des paiements directs, des réseaux écologiques, etc. ? Comment cela est-il mis en place ?

Ceux qui enseignent les paiements directs sont ceux qui se chargent de cette question au DECS. De plus, il y a vingt-deux vulgarisateurs de ProConseil qui aident les agriculteurs dans le cadre du recensement en cours. Par ailleurs, il y a 271 préposés agricoles, formés chaque année, accessibles dans les communes. Enfin, il y a des séances de formations pour les agriculteurs, principalement en hiver. Pour les agriculteurs qui peinent à intégrer la PA, il y a une cellule de crise chez ProConseil.

On lit que « l'association Le Déclif n'a pas réussi à répondre aux attentes des personnes désespérées à la campagne ; elle a donc cessé ses activités » (p. 46). Est-ce que d'autres choses ont été mises sur pieds sur cette question de la souffrance dans le milieu agricole ?

Les seules statistiques détaillées sur le suicide dans le milieu agricoles sont celles de la France, où il apparaît que c'est une problématique importante. Raison pour laquelle on souhaite mettre en place un réseau de sentinelles sur le modèle québécois, les sentinelles étant des professionnels formés qui passent dans les fermes (inséminateurs, fournisseurs, etc.) Ils ont pour tâche de recueillir puis transmettre les messages de détresse des exploitants.

3.3.4 Conditions de travail dans l'agriculture : révision du contrat type de travail

On lit qu'il y aura « une augmentation du salaire mensuel minimum (actuellement Fr. 3'320.-) de Fr. 50.- dès mars 2015 et de Fr. 50.- supplémentaires dès le 1er janvier 2016 » pour des durées de travail de « 51h30 pour les exploitations élevant du bétail et 49h30 pour les autres exploitations ». En l'absence de convention collective dans ce domaine, ces améliorations sont minimes. Faudra-t-il intervenir pour améliorer de manière substantielle les conditions de travail dans l'agriculture ?

La question est complexe, dans un secteur où les coûts de production sont très importants en comparaisons internationales. En Suisse même, selon un tableau comparatif des salaires dans les cantons suisses, le coût horaire de la main d'œuvre est très variable : ainsi, en % du coût horaire genevois qui est le plus haut (soit Fr. 16,90) : Vaud se situe entre 87% à 91% avant cette augmentation du contrat de travail type ; Fribourg, entre 79% à 83% ; Neuchâtel, entre 79% à 82% ; Berne à 81% ; Zurich à 79% ; Valais entre 74% à 78% ; Glaris entre 66% à 72%. Dans ce contexte il est difficile de se battre pour un CTT national, le CTT vaudois étant l'un des plus élevés de Suisse.

4 RÉPONSE À L'INTERPELLATION PHILIPPE GERMAIN ET CONSORTS "Y AURA-T-IL ENCORE DE LA VIANDE DE PORC VAUDOIS DANS LE SAUCISSON VAUDOIS APRÈS 2018 ?" (14_INT_209)

L'interpellant remercie le CE d'avoir répondu avec un tel rapport. Il espère qu'on arrivera à mettre en place ce qui figure dans ce rapport, ce qui dépendra en partie des moyens mis à disposition.

5.2 Conséquences financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

On lit p. 27 du rapport que « le financement du Fonds d'investissement rural qui doit faire l'objet d'une réflexion quant à l'adéquation de sa dotation, eu égard à l'ensemble des mesures décidées par le Grand Conseil ». Pourquoi ne lit-on pas sous ce chapitre sur les conséquences financières que le FIR devra faire l'objet d'un financement ?

Le FIR a été doté insuffisamment vu l'extension dans la loi des possibilités de faire appel à ce fonds et la non adaptation en conséquence de ses fonds. Ainsi, pour tout le volet énergétique, après avoir utilisé le FIR, le CE a finalement financé les mesures dans le cadre des 100 millions énergie alloués au DTE ; on a également modifié les taux de subventionnement pour tenir compte de l'enveloppe financière. Il faut constamment adapter le financement aux évolutions de la politique agricole.

On lit (p. 50) que « Les charges supplémentaires découlant des deux volets du présent rapport sont principalement financées dans le cadre des montants alloués par le Conseil d'Etat au titre du programme de législation (mesure 4.5), dans le cadre de la planification financière y relative, voire en compensation de l'abandon de mesures obsolètes et moins efficaces ». A-t-on une idée de ces « mesures obsolètes et moins efficaces » ?

Vu le nombre important de mesures dans le monde agricole, il y a toujours une réflexion sur leur pertinence, pour évaluer s'il faut corriger des mesures, transférer des financements, etc.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Noville, le 17 mars 2015

*Le rapporteur :
(Signé) Pierre-Alain Favrod*